

## Une installation réussie pour tous

Julien Bigand, Sébastien Guillaume et Julien Valentin, tous les trois agriculteurs et membres du conseil d'administration de Jeunes Agriculteurs, ont conduit en concertation avec le réseau les travaux du rapport d'orientation 2012. Ce rapport en deux années fait suite à celui de 2011 : *Finançons, développons, transmettons : construisons l'agriculture de demain*. A travers ce deuxième « tome », Jeunes Agriculteurs poursuit son travail afin de faire progresser la politique d'installation tout en tenant compte des besoins des porteurs de projet, qui évoluent tout comme leur profil.



**Sébastien :** « *Ce rapport n'est pas le rapport de trois rapporteurs, mais celui de tout un réseau. Dans celui-ci, nous avons constaté que les installations d'aujourd'hui n'étaient plus les mêmes qu'en 1990. Le type d'installation a évolué et nous devons évoluer en conséquence, entre autres, sur les financements et l'accompagnement personnalisé des porteurs de projet.* »

**Julien V. :** « *Les thèmes abordés dans ce rapport sont nombreux et riches d'enseignements. Il traite de la professionnalisation des métiers, de la personnalisation du financement de l'installation avec le principe du « mur bancaire » où les porteurs de projet pourront aller chercher des financements en fonction des besoins de leur projet. Mais aussi de la gouvernance du foncier et propose des outils pour faciliter l'installation et la transmission. C'est un rapport d'orientation technique, qui apporte des solutions concrètes qui pourront, pour certaines, être mises en application demain.* »



**Julien B. :** « *L'agriculture répond aux attentes de la société en se fixant de réels défis : produire une alimentation de qualité, en quantité suffisante et diversifiée, être présente sur l'ensemble du territoire afin de maintenir un tissu économique et social, de l'entretenir et de préserver l'environnement. Pour construire l'agriculture de demain, nos valeurs de solidarité, y compris intergénérationnelles, devront peser de tout leur poids pour répondre au défi du renouvellement des générations en agriculture.* »

## Portrait chiffré de l'installation : des constats simples mais pas anodins

- Age moyen d'installation : 29 ans
- Parcours professionnels variés
- Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) = niveau de formation plus élevé
- Démobilisation des maîtres exploitants
- Stabilité du nombre d'installations avec les aides sur ces dernières années
- 5 062 porteurs de projet aidés en 2010
- Progression importante du nombre d'installations non aidées
- Explosion des coûts de l'installation
- Des exploitations toujours plus grandes
- Le foncier tend à devenir un bien de plus en plus rare
- La forêt consomme du foncier agricole
- L'âge de départ à la retraite recule
- Des transmissions de moins en moins anticipées

## Des éléments clés pour une installation réussie

Ci-après sont présentées les principales propositions du rapport d'orientation 2012, sur les thématiques phares de Jeunes Agriculteurs:

- la professionnalisation des accompagnateurs des porteurs de projet ;
- la professionnalisation des porteurs de projet et le financement du dispositif à l'installation ;
- la personnalisation du financement de l'installation
- le foncier ;
- la transmission des exploitations agricoles.

✓ **La professionnalisation des accompagnateurs des porteurs de projet**

Afin de conseiller au mieux les porteurs de projet, Jeunes Agriculteurs propose de professionnaliser davantage le métier de leurs accompagnateurs en :

- ❖ créant des formations nationales labellisées pour chaque type de conseillers avec des modules communs notamment pour connaître les missions et le périmètre d'intervention de chacun ;
- ❖ identifiant au sein des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) un ou plusieurs interlocuteurs spécialisés dans l'installation. Ces derniers pourront assister au module commun de formation, prévu pour les conseillers Point Info Installation (PII), Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) et Plan de Développement de l'Exploitation (PDE), via la signature d'une charte de partenariat ;
- ❖ assouplissant le statut de maître exploitant et en créant des répertoires départementaux des maîtres exploitants potentiels, par type et par mode de production, agréés en Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA), et mis en commun aux niveaux régional et national.

✓ **La professionnalisation des porteurs de projet et le financement du dispositif à l'installation**

Pour une personnalisation renforcée du dispositif à l'installation, Jeunes Agriculteurs souhaite :

- ❖ un statut unique d'agriculteur pour tous les porteurs de projet (réalisation d'un PPP, d'un PDE et validation en CDOA pour une affiliation à la Mutualité Sociale Agricole (MSA)) ;
- ❖ redonner du lien entre le PPP et le PDE avec plus d'implication de la part des porteurs de projet qui auront à leur disposition un maximum d'outils pour s'y préparer ;
- ❖ faire du PDE, un véritable outil de gestion, de projection économique et de comparaison comptable utilisable par tous ;
- ❖ renforcer le financement et imposer le suivi post-installation ;
- ❖ la création d'un outil informatique national permettant d'élaborer les hypothèses du PDE après le passage au PII jusqu'au terme de la cinquième année d'installation ;
- ❖ pérenniser et augmenter le budget permettant de financer le dispositif à l'installation des porteurs de projet aidés ;
- ❖ utiliser les fonds de formation de chaque branche professionnelle pour les porteurs de projet de plus de 40 ans afin de financer leur accompagnement.

### ✓ La personnalisation du financement de l'installation

Pour aider les porteurs de projet à financer leur installation et pour que ce financement soit personnalisé, Jeunes Agriculteurs demande :

- ❖ le ré-étalement de l'exonération partielle de cotisations sociales sur six années ;
- ❖ que l'Aide à la création et à la reprise d'entreprise jeunes agriculteurs<sup>1</sup> (Acreja) soit versée sur le compte professionnel du porteur de projet ;
- ❖ une augmentation moyenne de l'Acreja pour compenser l'inflation et les coûts croissants des installations et sa réévaluation, en fonction de l'inflation, à chaque renouvellement des Plan de Développement Rural (PDR) ;
- ❖ la mise en place du principe de « montant plancher » pour l'attribution de l'Acreja aux porteurs de projet avec des augmentations possibles grâce à des critères nationaux et départementaux présents dans la grille de calcul à appliquer à toutes les CDOA ;
- ❖ le maintien du principe du « mur bancaire », annoncé dans le rapport d'orientation 2011 qui regroupe les acteurs susceptibles de financer l'installation des porteurs de projet et la nature de leur intervention ;
- ❖ aux banques de proposer, dans le cadre de « l'épargne temporaire » avec effet levier, un plancher de multiplication de un pour cinq pour tous les candidats à l'installation et que le taux des prêts ainsi obtenus soit inférieur ou égal au taux des prêts Moyen Terme Spéciaux-Jeunes Agriculteurs (MTS-JA) ;
- ❖ que l'Acreja puisse être utilisée dans le cadre de « l'épargne temporaire » avec effet levier ;
- ❖ de simplifier la gestion des prêts-MTS-JA ;
- ❖ la création d'un fonds de cautionnement privé ;
- ❖ d'ouvrir la possibilité de faire des sociétés en commandite simple dans le cadre d'activités civiles agricoles ;
- ❖ que la gouvernance nationale du dispositif « mur bancaire » soit attribuée au Comité National Installation Transmission (CNIT) qui deviendra une association loi 1901 ;
- ❖ la création d'un livret vert agricole ;
- ❖ la généralisation des prêts à piloter et l'ouverture des prêts à paliers à l'ensemble des porteurs de projet.

---

<sup>1</sup> Notre rapport d'orientation 2011 propose de transformer la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) de demain en une aide à la création et à la reprise d'entreprise jeunes agriculteurs (Acreja).

✓ **Le foncier : un outil indispensable**

Le foncier étant un outil indispensable à l'installation des porteurs de projet, Jeunes Agriculteurs appelle à :

- ❖ la transformation du service Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) du Centre d'analyse stratégique en un « *Département d'études prospectives de l'aménagement du territoire* » (Dépat) ;
- ❖ l'élargissement de la base de perception et à l'augmentation de la taxe sur le changement de destination des terres agricoles instaurée dans le cadre de la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (LMAP) de 2010 ;
- ❖ lutter contre l'implantation excessive d'arbres et de pelouses par la suppression d'un article du code de l'urbanisme ;
- ❖ la suppression des mesures compensatoires, au détriment du foncier agricole, dans les zones protégées et les bassins de captage ;
- ❖ la suppression de la compensation des défrichements de parcelles boisées au détriment des terres agricoles en supprimant un article du code forestier ;
- ❖ la taxation de toute nouvelle terre boisée au même titre que les terres agricoles ;
- ❖ ce que la Commission Départementale de la Consommation de l'Espace Agricole (CDCEA) soit le lieu de coordination territoriale des différentes décisions impactant la consommation du foncier et donc qu'elle puisse rendre un avis conforme et revoir la composition des CDCEA ultramarines sur le même schéma que les CDCEA métropolitaines ;
- ❖ la création de Commission Régionale de la Consommation de l'Espace Agricole (CRCEA), avec une composition identique à celles de CDCEA métropolitaines, qui permettront d'établir le cadre régional de mise en cohérence des différents outils existants sur le territoire ;
- ❖ ce que les Schémas de Développement Régionaux (SDR) soient réalisés à partir des données du Dépat et qu'ils répondent aux objectifs de la LMAP ;
- ❖ la création d'une redevance sur les transactions immobilières dans les espaces ruraux sur le bâti et le non bâti pour financer les missions de service public des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) ;
- ❖ la transmission aux Safer et aux CDOA de toutes les informations concernant toute transaction foncière, en subdivision d'usufruit et de nue-propriété ou non, et/ou de parts de Groupement Foncier Agricole (GFA) ou toute autre société pouvant porter du foncier agricole, sans l'exploiter ;
- ❖ l'élargissement du droit de préemption des Safer aux transactions usant de la subdivision de l'usufruit et de la nue-propriété ;

- ❖ appliquer une augmentation de 100 % de la taxe sur le foncier non bâti pour les terres inexploitées et non soumises à bail et pour les terres manifestement sous-exploitées ;
- ❖ revenir sur la Loi d'Orientation Agricole (LOA) de 2006. Tout transfert de parts sociales de sociétés exploitant du foncier agricole ou tout transfert d'un bien de famille devra être notifié à la CDOA ;
- ❖ la mise en place d'un système de location/vente progressive.

✓ **La transmission des exploitations agricoles**

Pour répondre au défi sociétal et territorial qu'est la transmission des exploitations agricoles à des jeunes agriculteurs formés, Jeunes Agriculteurs propose :

- ❖ d'accompagner au mieux les futurs cédants pour des transmissions réussies, à des jeunes agriculteurs;
- ❖ le calcul des pensions de retraite agricole sur les 25 meilleures années ;
- ❖ l'augmentation progressive et optionnelle, pour ceux dont les revenus le permettent, du taux de cotisation de la Retraite Complémentaire Obligatoire (RCO) ;
- ❖ la pré-retraite pour transmission à un jeune agriculteur aidé ;
- ❖ la déduction pour transmission et installation.

## Conclusion

S'installer, c'est avant tout faire le choix de vivre de son métier et de sa passion.

Jeunes Agriculteurs, depuis sa création, fait du renouvellement des générations en agriculture son quotidien et œuvre à l'amélioration constante du dispositif à l'installation qui l'accompagne. La qualité de l'accès au métier d'agriculteur est un gage de réussite. Le challenge de la création ou de la reprise d'une exploitation agricole ne peut être porté par le candidat à l'installation seul. La solidarité qui a toujours existé en agriculture, secteur clé de l'économie, doit aujourd'hui s'incarner dans le financement de l'installation. Jeunes Agriculteurs souhaite garantir à tous les porteurs de projet, qui ont un projet viable, vivable et transmissible, un accès aisé au métier d'agriculteur et donc à l'ensemble des facteurs de productions.